



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 18 décembre 2023

Délibération n° 29

L'an deux mille vingt trois, le dix huit décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
mardi 12 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
22/12/2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARSEN à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Fabien SURREL à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Celline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H 45

Rédacteur : Marie Paule ALDON Jeunesse et Animations de la Vie Sociale

Objet :	La Rafistolerie : attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement
----------------	---

Rapporteur : Catherine CHALAYE

L'association Clepsydre est une association créée en 2019 qui a pour but de promouvoir une consommation soutenable, sensibiliser le secteur textile à la réduction des déchets et à la préservation des ressources, encourager une mixité sociale et générationnelle pour rompre l'isolement de certaines personnes, et rendre accessible les connaissances et savoirs-faire artisanaux du textile.

Délibération n°29 du lundi 18 décembre 2023

Pour ce faire, les bénévoles de l'association ont lancé un premier projet intitulé « La Rafistolerie », friperie solidaire basée sur 3 axes principaux :

- Collecter des vêtements inutilisés, les trier, les laver, les réparer à l'aide d'ateliers collectifs...
- Redistribuer ces vêtements à un public diversifié à un coût très accessible.
- Sensibiliser les usagers à la réduction des déchets et rendre l'écologie attractive, tout en encourageant une mixité sociale et générationnelle lors des animations et ateliers.

Pour mener à bien ce projet de friperie solidaire, l'association a embauché trois personnes, permettant de consacrer plus de temps à sa mise en œuvre. Hormis le fait que cette friperie soit ouverte au public une à deux fois par semaine, l'association mène également une action de friperie mobile qui rencontre un grand succès, avec notamment plus de 800 visiteurs lors de leur journée « frip troc » organisée en salle Didier Azzas au Centre Roger Fourneyron le 5 novembre 2022.

L'association Clepsydre sollicite la ville du Puy-en-Velay pour un financement à hauteur de 1 000 € du fonctionnement de sa friperie solidaire « La Rafistolerie », située 2 rue Antoine Clet.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 11/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Solidarité - Lien social - Personnes âgées du 07/12/2023

Le Conseil Municipal :

- ATTRIBUE pour le fonctionnement de la friperie solidaire nommée « La Rafistolerie », une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'association Clepsydre au titre de l'année 2023,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération,
- DÉCIDE que la dépense soit prélevée sur la ligne budgétaire suivante : Chapitre : 65 - Sous fonction : 420 - Article : 65748.

VOTE : UNANIMITÉ
Pas de participation au vote : 1
Jean-Williams SEMERARO

Signé le 18 décembre 2023,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 18
décembre 2023